

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 15 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le QUINZE du mois MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur DARCIS Philippe, Maire de la commune.

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN Marie-Annick – BARBIER Stéphane – CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan - DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

**Délibération n° 14/03/2024 – Tableau des effectifs du personnel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanent à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la Loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir le tableau des effectifs de la Collectivité,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs te que présenté ci-après et arrête celui-ci :**

Cadre d'emplois et grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire	Observations
<u>Cadre d'emploi</u> : Rédacteur territorial <u>Grade</u> : Rédacteur territorial	1 poste	15h00	
<u>Cadre d'emploi</u> : Adjoint technique territorial <u>Grade</u> : Adjoint technique territorial	1 poste	17h30	

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

*Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,*

*Et ont signé les Membres présents,*

*Pour copie conforme,*

*LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 18/03/2024*

<i>Le Maire,</i>  Philippe DARCIS		<i>La secrétaire de séance,</i>  Marie-Annick BLIN
---	--	--

Publiée le 18/03/2024

Transmise au représentant de l'État le 18/03/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.